

Date de publication :

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20260409-DE260409CMA0406-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

COMMUNE DE
ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL



N° 2026-04-06

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
(dont 3 pouvoirs)

Objet : Constitution des commissions communales et élection de ses membres

**L'an deux mille vingt-six,
Le 09 avril à 20h00**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de Monsieur Jérôme BANINO, Maire.

Date de la convocation :

02 avril 2026

Secrétaire de séance :

Patrick WITHERS

*élu en application de l'article L.2121-15
du Code Général des Collectivités Territoriales*

Présents :

BANINO Jérôme, JOUQUEY Anne-Claire, SARTORETTI Michel, RATTON Maryline, DALBEPierre Michaël, GAUTHIER Vincent, FERLAY Christiane, WITHERS Patrick, VAUX Marie-Aimée, ROLLE Pascale, PONCET Marie-Pierre, LAPLACE Sébastien, GLEIZES Jérôme, BONNET Nadège, CHAUX Cédric, COSSART Céline, MOULIN Rachel, DELVILLE Johnny, BORREL Anne-Laure, RABOUTOT Yvan, PINA Noémie, RIQUELME Robert, BERNEDO Clément, CHATARD Axel

Absents excusés :

ODIN Catherine, excusée, a donné son pouvoir à WITHERS Patrick
BARBIER Maël, excusé, a donné son pouvoir à RIQUELME Robert
TREZEUX Elodie, excusée, a donné son pouvoir à BERNEDO Clément

Selon l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut constituer, lors de chaque séance, des commissions chargées d'examiner les questions qui lui sont soumises, qu'elles proviennent de l'administration ou de l'initiative de l'un de ses membres.

Ces commissions sont convoquées par le maire, qui en est président de droit, dans un délai de huit jours suivant leur nomination, sauf si la majorité de leurs membres demande une réunion dans un délai plus court. Lors de leur première réunion, elles désignent un vice-président, habilité à les convoquer et à les présider en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Enfin, la composition de l'ensemble des commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudication, doit respecter le principe de représentation proportionnelle, afin de garantir l'expression pluraliste des élus au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1. **DÉCIDE** d'établir le vote à main levée pour cette délibération,
2. **FIXE** à 10 le nombre de commissions désignées lors de cette séance du conseil municipal,
3. **CRÉE** les commissions suivantes :
 - Affaires scolaires et enfance
 - Patrimoine et Tourisme
 - Culture
 - Vie associative, jeunesse et sports
 - Voirie et réseaux
 - Logement et solidarités
 - Bâtiments et cimetière
 - Citoyenneté, sécurité et marché forain
 - Finances
 - Marchés Publics.
4. **DIT** que ces 10 commissions sont constituées pour la durée du mandat,
5. **DIT** qu les commissions seront composées de :

1/ Affaires scolaires et enfance	2/ Patrimoine et Tourisme	3/ Culture
Jérôme BANINO	Jérôme BANINO	Jérôme BANINO
Anne-Claire JOUQUEY	Axel CHATARD	Anne-Laure BORREL
Céline COSSART	Élodie TREZEUX	Axel CHATARD
Johnny DELVILLE	Maël BARBIER	Marie-Aimée VAUX
Noémie PINA	Marie-Aimée VAUX	Maryline RATTON
Rachel MOULIN	Michel SARTORETTI	
	Pascale ROLLE	
	Patrick WITHERS	

4/ Vie associative, jeunesse et sports	5/ Voirie et réseaux	6/ Logement et solidarités
Jérôme BANINO	Michaël DALBEPIERRE	Jérôme BANINO
Cédric CHAUX	Michel SARTORETTI	Anne-Claire JOUQUEY
Céline COSSART	Noémie PINA	Christiane FERLAY
Maël BARBIER	Sébastien LAPLACE	Johnny DELVILLE
Marie-Pierre PONCET	Yvan RABOUTOT	Michaël DALBEPIERRE
	Vincent GAUTHIER	Robert RIQUELME

7/ Bâtiments et cimetière	8/ Citoyenneté, sécurité & marché forain	9/ Finances	10/ Marchés Publics
Jérôme BANINO	Jérôme BANINO	Jérôme BANINO	Jérôme BANINO
Axel CHATARD	Catherine ODIN (marché)	Anne-Claire JOUQUEY	Patrick WITHERS
Catherine ODIN	Clément BERNEDO	Catherine ODIN	Vincent GAUTHIER
Patrick WITHERS	Jérôme GLEIZES	Christiane FERLAY	Axel CHATARD
Sébastien LAPLACE	Johnny DELVILLE	Maryline RATTON	Johnny DELVILLE
Vincent GAUTHIER	Nadège BONNET	Michaël DALBEPierre	Christiane FERLAY
	Vincent GAUTHIER (marché)	Michel SARTORETTI	
	Yvan RABOUTOT	Patrick WITHERS	
		Robert RIQUELME	
		Vincent GAUTHIER	

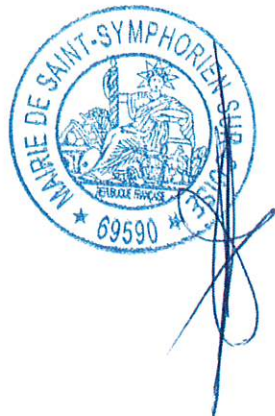
6. **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération,
7. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20260409-DE260409CMA0406-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.